

Questions orales

engagement va plus loin que celui de n'importe quel gouvernement précédent du Canada.

Je peux en outre confirmer que nous tiendrons nos promesses à cet égard.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le député de Skeena et le NPD de la confiance qu'ils témoignent à l'égard de la candidature de M. Jean Chrétien dans les élections partielles d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Foster: C'est agréable de voir qu'ils sont de notre côté.

Je veux poser une question au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, qui sait que les agriculteurs canadiens sont les grands perdants dans les négociations du GATT qui ont été suspendues vendredi dernier. Les agriculteurs américains sont protégés de l'impact de ces négociations par la loi agricole de leur pays. Par contre, les agriculteurs canadiens, particulièrement les céréaliculteurs de l'Ouest, ont vu leurs programmes d'aide coupés de 50 p. 100 durant les deux dernières années.

Je veux savoir ce que le vice-premier ministre compte faire pour les producteurs de l'Ouest et de tout le pays, étant donné la suspension ou l'échec des négociations du GATT.

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux dire clairement au député et à tous les députés que les négociations de l'Uruguay Round n'ont pas été suspendues. En fait, elles se poursuivent et se poursuivront durant la première partie de la nouvelle année, car nous espérons arriver à résoudre le problème très épineux qui se pose en ce qui concerne l'agriculture. Il est certainement prématuré de dire que les négociations ont été suspendues ou qu'elles ont échoué.

Le Canada, dirigé par le ministre du Commerce extérieur et représenté par des négociateurs très compétents, sera là pour contribuer au processus de toutes les façons possibles. J'ai déjà dit que, même si cette série de négociations du GATT était couronnée de succès à tous les égards, il faudrait quand même trouver des solutions à long terme, particulièrement en ce qui a trait aux filets de sécurité.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les ministres provinciaux de l'agriculture pour faire avancer les négociations sur la proposition de régime d'assurance-revenu brut et de compte de stabilisation du revenu net, qui constitue un programme à long terme de protection du revenu et de stabilisation. Je suis satisfait des progrès réalisés à cet égard et j'espère que nous pourrions régler toutes les questions en suspens d'ici à une semaine ou dix jours.

M. Maurice Foster (Algoma): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Le gouvernement a accepté, l'an dernier, de donner accès au marché canadien de la crème glacée et du yogourt aux États-Unis après les négociations du GATT prévues pour cet automne. Maintenant que les négociations ont été suspendues, ou du moins laissées en suspens pour les prochaines semaines, j'aimerais savoir si le gouvernement se propose toujours de permettre l'accès au marché canadien à ces produits laitiers transformés des États-Unis, comme la crème glacée et le yogourt. Si c'est le cas, comment assurera-t-il la survie des producteurs canadiens qui n'ont pas accès au marché des États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la prémisse du député est erronée. Nous n'avons pas accepté d'ouvrir notre marché de la crème glacée et du yogourt aux producteurs américains. Nous avons dit que nous serions disposés à négocier, mais conformément aux objectifs globaux établis par les NCM.

Nous avons, après tout, été déboutés par un groupe spécial du GATT sur cette question. Le député est un grand partisan du GATT à cet égard et je puis l'assurer que nous ne négocierons aucune concession sur le plan de l'accès avec les Américains tant que les NCM ne seront pas terminées. Le député sait également, je crois, que notre position aux NCM concernant l'agriculture canadienne va pleinement dans le sens de ses buts et objectifs et de ceux des agriculteurs canadiens. La condition exigée, comme mesure de réciprocité, serait que nous ayons accès au marché américain par la suppression de la clause de renonciation que comporte l'article 22.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, le ministre des Finances a annoncé, en espérant que personne ne le remarque, des modifications fiscales qui auront pour effet de retirer à 100 000 habitants du Nord et des